

**Règlement jeu concours Sensibilisation au cancer de la prostate  
Grand Concours sur ActeurdeMasante.lu du 2 novembre au  
30 novembre 2023 :**

**ARTICLE 1 : ORGANISATION**

La société anonyme Hôpitaux Robert Schuman S.A., en abrégé HRS, inscrite au registre de commerce de LUXEMBOURG, sous le numéro B210963, établie et ayant son siège social à 9 Rue Edward Steichen, L-2540 LUXEMBOURG, organise un jeu concours du 2 novembre au 30 novembre 2023.

Le jeu est gratuit.

**ARTICLE 2 : DEROULEMENT DU JEU**

Ce jeu est porté à la connaissance du grand public par promotion :

- sur la page Facebook des Hôpitaux Robert Schuman : [www.facebook.com/hopitauxrobertschuman](http://www.facebook.com/hopitauxrobertschuman)
- sur le site web des HRS : [www.hopitauxschuman.lu](http://www.hopitauxschuman.lu)
- sur la plateforme santé des HRS : [www.acteurdeMasante.lu](http://www.acteurdeMasante.lu)
- via des affiches et cartes postales affichées et distribuées au sein des établissements des HRS.

La participation au concours est ouverte à toute personne physique, à l'exclusion des personnes appartenant à la société organisatrice, aux membres de leur famille en ligne directe, les communautés d'échanges de like pendant la période de validité du jeu concours (du 2 novembre 2023 09h00 au 30 novembre 2023 23h59).

Pour participer au jeu, le participant doit :

1. Se rendre sur la rubrique « Cancer de la prostate » du site <https://acteurdeMasante.lu/fr/cancer-de-la-prostate/>
  2. Répondre aux questions du quiz portant sur la prostate
  3. Indiquer ses coordonnées e-mail afin de pouvoir être recontacté en cas de gain.
- Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois, sous peine d'être exclu du concours.
5. Les gagnants du jeu seront tirés au sort par voie d'huissier.

**ARTICLE 3 : LOTS**

4 bons cadeaux à valoir chez « Steff's Barber Shop », 3 Rue du Nord, L-2229 Luxembourg, à raison d'un bon par gagnant.

Les lots ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange.

**ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS**

Le 30 novembre à 23h59, le concours sera clôturé.

Les gagnants seront tirés au sort par voie d'huissier et seront avertis par e-mail. Si le ou les gagnants ne se manifestent pas auprès de la société organisatrice du jeu concours (HRS) dans le mois suivant l'e-mail les informant de leur gain, les HRS remettront en jeu le ou les gains et un nouveau tirage au sort sera effectué.

Une remise des prix sera organisée à une date restant à convenir au courant du mois de décembre 2023 ou de janvier 2024.

**ARTICLE 5 : EXCLUSION DE RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS**

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de proroger le jeu ou d'en modifier la nature sans préavis.

Si par suite d'un cas de force majeure, pour des raisons techniques ou pour toute autre cause fortuite, le jeu devait être annulé, reporté ou interrompu, la société organisatrice ne pourrait aucunement être tenue pour responsable.

#### **ARTICLE 6 : ACCEPTATION**

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement sans réserves, qui a valeur de contrat.

#### **ARTICLE 7 : EXCLUSION**

Toute tentative de manipuler ou d'influencer le jeu, que ce soit de façon directe ou par personne interposée, entraînera l'exclusion de plein droit du participant fautif. Aucune justification ou exigence de preuve ne pourra être exigée de la part des Hôpitaux Robert Schuman S.A. La décision sera sans recours. Tout participant s'engage à participer au Jeu dans le respect du Règlement. Tout non-respect du Règlement, et notamment toute fraude, abus, tricherie de son fait, pourra entraîner l'exclusion du Jeu par décision des Hôpitaux Robert Schuman S.A. En outre, en présence d'abus ou tricherie d'un ou plusieurs participant/s, les Hôpitaux Robert Schuman se réservent le droit de modifier ou mettre fin au Jeu sans préavis, notamment lorsque l'intégrité du Jeu est remise en cause.

#### **ARTICLE 8: TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES**

Les informations recueillies, en l'occurrence ici, l'adresse e-mail des participants au jeu ne servent qu'à déterminer les gagnants du jeu-concours et seront supprimées au 31 décembre 2023.

Les destinataires des données sont :

Hôpitaux Robert Schuman  
9, Rue Edward Steichen  
L-2540 LUXEMBOURG  
T. +352 24 68 20 40

Conformément à la Loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant aux Hôpitaux Robert Schuman.

#### **ARTICLE 9: MODALITES DE RECLAMATION**

Toute réclamation doit être communiquée par voie écrite à l'adresse suivante :

Hôpitaux Robert Schuman  
Service Communication  
9 Rue Edward Steichen  
L-2540 LUXEMBOURG

Aucune contestation ne sera recevable 15 jours après la clôture de ce jeu.

#### **ARTICLE 10: DEPOT DU REGLEMENT**

Le présent règlement de jeu est déposé auprès de l'Etude Tapella & Nilles, Huissiers de Justice, situé 14-16 Rue du Canal, 4050 Esch-sur-Alzette.

Le présent règlement peut être consulté sur le site des HRS, [www.hopitauxschuman.lu](http://www.hopitauxschuman.lu), sur la plateforme santé des HRS, [www.acteurdemasante.lu](http://www.acteurdemasante.lu), ainsi que sur le site [www.tapella-nilles.lu](http://www.tapella-nilles.lu).

Le présent règlement est soumis à la loi luxembourgeoise.

L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties.

Une copie du règlement sera envoyée à toute personne qui en fera la demande écrite auprès de :

Hôpitaux Robert Schuman  
Service Communication

9 Rue Edward Steichen  
L-2540 LUXEMBOURG  
[service.communication@hopitauxschuman.lu](mailto:service.communication@hopitauxschuman.lu)